

UNIVERSITE D'ARTOIS - UFR DE DROIT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 18 mars 2024

Liste des membres présents ou représentés :

BUE Nicolas
HELLIO Hugues
HO-DAC Marion
SIMON Anne
VASSEUR-LAMBRY Fanny
ATTARD Jérôme
BARALLE Pierre-Jean
DEMAYE-SIMONI Patricia
DUTOIT Marc
JENNEQUIN Anne
LE MARC'HADOUR Tanguy
MUTELET Valérie
BODESCOT Michel
BUTANOWICZ Aline
CHOPIN Jean-Marc
DUPAS Régis
FABIANEK Isabelle
GRUCHOT Lucie
BAUDUIN Tanguy
DENQUIN Mathilde
DUBOIS Emanuel
DUTECH-THOMAS Maellys
LECLERC Alicia
MULLANU Léonard
NOWECKI Maeva
JAMIN Philippe
VAN GOETSENHOVE
DALLOY Mathieu

1- Ouverture

Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY, doyen et président du conseil d'UFR ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il est 13h40.

2- Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 23/10/23

Madame DEMAYE-SIMONI signale que son nom ne figure pas sur la liste des membres présents alors même qu'elle suivait la réunion en distanciel. Mr LAMALLAM informe Madame DEMAYE-SIMONE qu'il a bien pris en considération sa remarque. Le PV est ensuite adopté à l'unanimité.

3- Présentation de la maquette de Licence professionnelle Activités juridiques parcours : Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)

Madame le doyen projette et présente la maquette MJPM. Elle rappelle tout d'abord l'historique et le contexte de la création de la licence professionnelle MJPM. Il y a en effet une volonté conjointe de la Direction Générale des affaires sociales et des professionnels du secteur de rehausser le niveau de formation du métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Madame le doyen commente ensuite la maquette qui est structurée en Blocs de

Connaissances et de compétences (BCC) en sachant que l'intitulé des BCC est identique d'un semestre à l'autre afin de permettre la compensation semestrielle. Au total, le référentiel comporte 450h00. Par ailleurs, afin d'assurer la soutenabilité financière de la formation, la capacité d'accueil minimale envisagée est fixée à 12 étudiants.

La maquette est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

Elle doit désormais faire l'objet d'une validation par la CFVU du 19 avril 2024.

4- Actualités HCERES

Madame le doyen affirme que les membres du conseil d'UFR seront bientôt amenés à se prononcer sur les rapports d'autoévaluation HCERES. En attendant, les équipes pédagogiques sont pleinement mobilisées sur la conception des différents fichiers (format excel) liés à cette campagne d'évaluation tout en relevant par ailleurs son caractère anxiogène et chronophage. Madame le doyen insiste ainsi sur l'importance du travail demandé : renseigner plusieurs items, exploiter de multiples données... Les dossiers d'autoévaluation exigent par conséquent beaucoup d'investissement de la part des responsables de formation.

5- Licence professionnelle activités juridiques : approbation des RC pour les deux parcours (ECA et IRCAJ)

Madame le Doyen projette et présente les différents supports concernant les référentiels de compétences (RC) de la licence professionnelle activités juridiques.

Concrètement, il s'agit de mettre en place l'approche par compétences (APC) dans le cadre du cursus de formation afin de répondre aux attentes réglementaires nationales. Il faut savoir néanmoins que ce processus implique des changements importants notamment en termes de transformation pédagogique.

Le conseil d'UFR approuve à l'unanimité cette nouvelle démarche.

6- Attribution des prix remis à l'occasion de la fête du Droit (projet CVEC)

Il est demandé aux membres du conseil d'UFR d'approuver une remise des prix dans le cadre de « la fête du droit » qui s'est déroulée du 14 au 15 mars 2024. Il s'agit de récompenser les 3 équipes gagnantes du concours d'éloquence.

1^{er} prix : 250€

2^{ème} prix : 150€

3^{ème} prix : 100€

Le prix attribué fera l'objet d'un partage entre les membres de l'équipe lorsque celle-ci est composée de plusieurs étudiants. C'est le cas du 2^{ème} prix.

Le conseil d'UFR se prononce à l'unanimité pour l'attribution de ces récompenses.

7- Affaires financières : BR

Il s'agit d'approuver l'inscription au budget 2024 de deux nouvelles recettes :

- Facture IMT (Institut Mines Télécom) d'un montant de 2700 € portant sur les droits d'inscription. Domaine d'activité : 920 FOMAS
- Facture ENM (Ecole Nationale de la Magistrature) d'un montant de 5000€ portant sur la mise à disposition de moyens de fonctionnement et de secrétariat. Domaine d'activité : 920 FOMAS

L'inscription est approuvée à l'unanimité.

8- Membres de la commission scientifique : désignation d'un enseignant-chercheur parmi les membres élus du conseil de faculté

Conformément aux statuts de la faculté, Madame Anne SIMON a été désignée par les membres élus du conseil d'UFR en vue de siéger à cette commission. Le CDEP entreprend également les démarches nécessaires afin de nommer un enseignant-chercheur.

9- Points d'information du doyen

- En novembre 2023, des élections ont été organisées par l'université d'Artois en vue de désigner certains représentants de personnels. Au sein de l'UFR de droit, le siège vacant concernant « le collège A » a été attribué à Madame le doyen.
- L'absence de logements étudiants sur le secteur de Douai est une réalité. D'ailleurs, Douai est la seule ville universitaire à ne pas disposer de tels logements. Deux possibilités s'offrent dès lors à nos étudiants : se rabattre sur des logements privés avec des coûts élevés de loyers ou se loger en dehors du secteur. Il y a donc urgence de répondre à cette pénurie. En tout cas, les différents opérateurs institutionnels notamment la Mairie et la sous-préfecture de Douai se sont rencontrées récemment afin d'échanger sur cette problématique. Madame le doyen a également participé à cette réunion. Il en ressort la nécessité de s'engager rapidement sur la construction d'une résidence étudiante.
- Réhabilitation du 1^{ER} étage du RU : ce projet est toujours d'actualité. Mais nous n'avons aucune visibilité quant à la date de démarrage des travaux.
- Création d'une clinique juridique au sein de l'université d'Artois. Il s'agit de permettre à nos étudiants de consolider l'acquisition de leurs compétences par des mises en situations réelles. Madame Anne Simon qui pilote ce projet organisera le 8 avril une réunion de présentation aussi bien pour les enseignants que les étudiants. Elle donnera à cette occasion toutes les informations utiles sur ce projet.
- Campagne d'emplois 2024/2025 : Madame le doyen souligne que la demande pour la prochaine année universitaire porte sur plusieurs postes. Au niveau des ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche), il a été demandé le renouvellement de Monsieur Clément CAYOL et le recrutement de 2 autres ATER historiques afin de remplacer Monsieur François PIERRARD d'une part et de reconduire d'autre part à l'identique un support laissé vacant. Le recrutement au titre de l'année en cours s'est en effet avéré infructueux. En outre, Madame le doyen précise que nous avons failli être victime d'une fraude d'ampleur lors de la phase de recrutement car une personne au CV mensonger a candidaté au poste d'ATER. Cette personne a sévi en réalité dans plusieurs universités françaises en cumulant plusieurs contrats sous différentes identités. Elle prétendait alors être malade. Les sommes détournées s'élèvent ainsi à plusieurs milliers d'euros sans avoir assuré aucun TD ! Par ailleurs, il a également été demandé un poste d'ATER à 50% soit un volume horaire de 96h00 au cas où Monsieur HELLIO part en délégation auprès du CNRS. En outre, afin d'améliorer la formation professionnelle en lien notamment avec la licence MJPM, il a également été demandé au titre de la campagne PAST/MAST un poste spécialisé dans le champ disciplinaire de la protection des majeurs. Il faut enfin noter la demande de reconduction de Madame Audrey GRATADOUR, recrutée sur le support de Monsieur Thibaut LELEU. Ce dernier souhaite en effet bénéficier d'une année supplémentaire au titre de son détachement.
- Un hommage sera rendu le 27 mars à 11h30 à Eva Bauduin, étudiante en master 2 Droit Public. A cette occasion, un Ginkgo Biloba sera planté dans le parc de la faculté en son souvenir. Ses parents souhaitent par ailleurs faire un don de 1500€ à l'association des Master Droit Public.
- Madame le doyen rappelle que la visite du Conseil constitutionnel au sein de notre faculté a été une véritable réussite. Elle remercie toutes les personnes dont les étudiants qui se sont particulièrement mobilisés pour le bon déroulement de cet événement
- La Journée portes ouvertes (JPO) a eu lieu cette année le 10 février. Celle-ci s'est déroulée dans de très bonnes conditions avec l'accueil de plus de 800 familles. Madame le doyen remercie également toutes les personnes engagées dans l'organisation de cette manifestation.

10- Questions diverses

- Organisation de la période d'examens : Monsieur Bauduin souligne que le calendrier du semestre précédent était assez déséquilibré pour les Master 1 Droit Public. Il demande dès lors de prioriser pour la prochaine session d'examens les matières assortis de TD et de planifier ensuite les matières se déclinant en cours magistraux.

Réponse : Le service de scolarité s'efforce d'étaler les épreuves de façon harmonieuse sur toute la période. Néanmoins, établir un planning d'examen susceptible de convenir à l'ensemble des étudiants n'est pas chose aisée car il faut prendre en considération de nombreux paramètres notamment la disponibilité des locaux et l'emploi du temps des enseignants. Quoi qu'il en soit, le calendrier des examens est communiqué au moins 15 jours avant le début des épreuves. En cas de difficultés particulières, les étudiants sont invités à se rapprocher de l'administration afin de répondre dans la mesure du possible à leurs attentes.

- Financement des associations : Monsieur Bauduin souhaite l'ouverture d'un budget rectificatif afin de permettre la réalisation de projets associatifs (versement de la redevance issue des machines à café au profit des associations étudiantes implantées au sein de notre composante)

Réponse : Il est à noter d'une part qu'à ce jour, l'UFR est toujours en attente du versement des crédits correspondants au 4ème trimestre 2023 et au premier trimestre de l'année en cours. Il est rappelé d'autre part qu'aucune disposition n'impose le versement de cette redevance aux associations.

Le Doyen,

Fanny Vasseur-Lambry